

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Registre des actes communicables**

du mardi 18 octobre 2022

PRÉSENTS ET REPRESENTES

Madame Cécile BRÉON, Administratrice
Madame Frédérique De VINZELLES, Administratrice
Madame Marie-Noële DUPRE, Administratrice
Madame Pierrette ETIENNE, Administratrice
Madame Muriel HAUCHEMAILLE, Administratrice
Madame Françoise HUET, Administratrice
Monsieur Alain MORAINÉ, Administrateur
Monsieur Jean-Philippe POLITZER, Administrateur
Madame Isabelle POLLARD, Administratrice
Madame Josy TOP, Administratrice
Madame Brigitte GAUVAIN, Administratrice par Mme POLLARD
Madame Michèle GUYOMARD DE PREAUDET, Administratrice par Mme BRÉON
Madame Laurence JOURION, Administratrice par M. MORAINÉ
Madame Céline MARTIN, Administratrice par Mme TOP

EXCUSÉS :

Monsieur Pierre CHARDON, Administrateur
Monsieur Robert COMBE, Administrateur
Madame Charlotte LIBERT-ALBANÉL, Présidente

Madame Cécile BRÉON ouvre la séance à 17h00 en remerciant les administrateurs de leur présence.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 JUILLET 2022

Madame Bréon, propose à l'ensemble des administrateurs d'exprimer leurs remarques sur le procès-verbal de la dernière séance du Conseil d'administration. Monsieur Moraine souligne l'erreur d'administrateur dans le point 6.

Le procès-verbal est corrigé manuellement et soumis à l'approbation des membres du Conseil d'administration présents le 6 juillet 2022.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents à la dernière séance.

Arrivée de Madame Dupré à 17h10

**2. APPLICATION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU
1^{ER} JANVIER 2023**

Madame Bréon présente le projet d'application de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023.

Monsieur Politzer fait remarquer qu'il s'agit d'un alignement sur le budget principal de la Ville.
Madame Bréon confirme et précise qu'il en sera de même pour le budget de la Caisse des Ecoles.

Sans autre remarque ou question, ce point est mis au vote

Les administrateurs approuvent à l'unanimité cette proposition.

3. APPROBATION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

Madame Bréon indique que ce point complète le précédent et qu'il a pour objectif d'établir les règles pour le bon fonctionnement du budget.

Madame Hauchemaille souligne que pendant deux ans cela sera un réel travail d'équilibriste pour les services financiers et comptables, car il s'agit d'un changement lourd.

Madame Bréon précise que la date retenue du 1^{er} janvier, pour passer à la M57, tient compte de cette difficulté et permettra d'être fin prêt au 1^{er} janvier 2024 (date d'obligation légale).

Sans autre remarque ou question, ce point est mis au vote

Les administrateurs approuvent à l'unanimité cette proposition.

4. DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET 2022

Madame Bréon explique que la décision modificative (DM) n°1 du budget du CCAS, pour l'exercice 2022, prend en compte

- des recettes supplémentaires dues aux subventions obtenues auprès de la Conférence des financeurs, pour des actions en direction des personnes âgées mises en œuvre en 2022, pour un montant de 4 860 €
- la modification de ventilation de dépenses à hauteur de 8 730 €.

Les dépenses relatives aux recettes supplémentaires ont déjà été engagés lors de l'exécution du budget 2022 aussi les dépenses correspondantes seront ventilées dans le chapitre 65 « autres secours » antenne « provisions ».

La modification de ventilation concerne la section de fonctionnement. Un montant de 8 730€ est transféré vers le chapitre 65 « autres secours » antenne « provisions » depuis les chapitre 11 et 67 afin de répondre à l'augmentation des demandes de secours des familles liée aux répercussions économiques de la crise sanitaire Covid-19 et au contexte géopolitique

Sans autre remarque ou question, ce point est mis au vote

Les administrateurs approuvent à l'unanimité cette proposition.

5. DESIGNATION DE DEUX FAMILLES POUR LE LEGS PATHE 2022

Madame Bréon rappelle que ce point revient tous les ans. Pour mémoire, le Legs Pathé est attribué, à 2 familles monoparentales méritantes, par le Conseil municipal de décembre sur proposition du CCAS. Le montant de cette aide est de 210€ par famille. Il revient donc aux administrateurs de désigner ces 2 familles.

Échanges dans le compte-rendu du registre des actes non communicables

Mme Bréon met au vote à main levée les candidatures de Mme B2 et Mme M. pour l'attribution du legs Pathé.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité cette proposition

6. APPEL A PROJET DE LA CROIX ROUGE FRANÇAISE POUR LE FINANCEMENT D'UN GOUTER DE NOËL ET DE CADEAUX

Madame Bréon présente le projet de la Croix rouge qui sollicite le CCAS afin d'obtenir une aide pour le financement d'un goûter de Noël avec distribution de cadeaux aux enfants des familles qui fréquentent l'épicerie solidaire.

Monsieur Politzer interroge sur le nombre d'enfants concernés.

Madame Bréon répond qu'il y a une vingtaine de familles qui fréquentent l'épicerie.

Madame Hauchemaille fait part de sa désabrogation et explique que si c'est la Croix rouge qui organise c'est à la Croix rouge de payer.

Madame Bréon indique que les années antérieures, le CCAS participait à la location d'un car pour emmener les enfants au cirque mais qu'avec la crise sanitaire, cette sortie s'est transformée en goûter et distribution de cadeaux.

Madame Bréon rappelle également que les enfants des familles suivies par les assistantes sociales auront un cadeau de Noël, cette année des places de cinéma seront offertes pour leur permettre d'avoir un temps festif en famille.

Madame Bréon propose d'accorder un financement de 500 € pour le projet présenté.

Sans autre question, la proposition est soumise au vote.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité cette proposition.

7. APPEL A PROJET N°1 DE L'ASSOCIATION SOLIHA POUR LE FINANCEMENT DU CHANGEMENT D'UNE BAIGNOIRE EN DOUCHE

L'association SOLIHA accompagne M. E, âgé de 58 ans en situation de handicap afin de modifier la baignoire en douche à l'italienne.

Échanges dans le compte-rendu du registre des actes non communicables

Suite aux différents échanges, Madame Bréon met au vote une proposition d'aide de 1 000 € et la possibilité d'un prêt à taux zéro d'un montant maximum de 1500€ remboursable en 2 ans.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité cette proposition.

Départ de Madame Etienne.

8. APPEL A PROJET N°2 DE L'ASSOCIATION SOLIHA POUR LE FINANCEMENT DE LA CREATION D'UNE SALLE D'EAU

L'association SOLIHA accompagne Mme M, âgée de 62 ans afin de créer une salle d'eau adaptée, à son domicile.

Échanges dans le compte-rendu du registre des actes non communicables

Suite aux différents échanges, Madame Bréon met au vote une proposition d'aide de 500 € et la possibilité d'un prêt à taux zéro d'un montant maximum de 1500€ remboursable en 2 ans.

Les administrateurs approuvent à la majorité cette proposition (abstention Mme Hauchemaille).

9. APPEL A PROJET DE LA FAMILLE P. POUR OBTENIR UNE PARTICIPATION AUX FRAIS D'UN EDUCATEUR SPECIALISE POUR LEUR ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP

Madame Bréon présente l'appel à projet d'un couple pour leur enfant présentant un handicap lourd visant à les aider financièrement pour le paiement des frais d'emploi d'un éducateur spécialisé qui accompagnerait leur enfant quotidiennement quelques heures.

Échanges dans le compte-rendu du registre des actes non communicables

Faisant suite aux différents échanges, Madame Bréon met au vote une proposition d'aide de 2 000 € pour l'année scolaire 2022/2023

Les administrateurs approuvent à l'unanimité cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES

Madame Bréon informe les administrateurs qu'elle a signé une décision modifiant les moyens de paiement de la régie mixte globalisée du CCAS afin de permettre de payer ou percevoir des recettes par carte bancaire.

Madame Bréon fait aussi part des prochains rendez-vous à retenir :

- *Mardi 6 décembre 2022* à 17H30 : Conseil d'administration
- *Mercredi 14 décembre* à 11h au 70 rue de Fontenay après la commission des Prêts et de l'épicerie : temps de partage et d'échange entre les administrateurs et les agents de la direction de la vie sociale et du CCAS (sans parler dossier social). Une invitation par mail sera envoyée.
- *Mercredi 11 janvier 2023* : visite de l'épicerie solidaire à 11h après la commission. Invitation à tous les administrateurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 40

A collection of handwritten signatures in blue and black ink. The signatures are arranged in a loose grid. From top-left to bottom-right, they include: a signature that appears to be 'H. H. H.', a signature that appears to be 'M. H.', a signature that appears to be 'D. H.', and a signature that appears to be 'D. H.'. The signature 'Bréon' is written in black ink at the bottom left.